



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition tiendra une séance le **9 mars 2015, à 15h30**, à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont afin de statuer, conformément au Règlement relatif à la démolition sur le territoire de Bromont (893-2004), sur une demande ayant trait au bâtiment suivant :

- **bâtiment principal situé au 466, chemin Perreault, à Bromont**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée, par courrier électronique à joanne.skelling@bromont.com ou par courrier à l'adresse suivante :

Me Joanne Skelling, greffière
Ville de Bromont
88, boulevard de Bromont
Bromont, Québec
J2L 1A1

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée pourra se faire entendre du Comité à ladite séance relativement à cette demande.

Donné à Bromont, ce 25^e jour de février 2015.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA